

C **Offices récepteurs** **C**

SD **DIRECTEUR GÉNÉRAL DE** **SD**

L'ENREGISTREMENT, DÉPARTEMENT DE

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(SOUDAN)

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Soudan
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Arabe ou anglais ¹
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	3
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3, 4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Office égyptien des brevets ou Office européen des brevets
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Office égyptien des brevets ou Office européen des brevets ⁵

[Suite sur la page suivante]

¹ Si la langue dans laquelle la demande internationale est déposée n'est pas acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale (voir l'annexe D), le déposant devra remettre une traduction (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, il est préférable que celui-ci soit présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format. Cependant, lorsqu'un tel listage de séquences est présenté sous forme de fichier image (p. ex. PDF), une taxe est due pour chaque page (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 29 octobre 2020, pages 226 et suiv.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

C **Offices récepteurs** **C**

SD **DIRECTEUR GÉNÉRAL DE** **SD**

L'ENREGISTREMENT, DÉPARTEMENT DE

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(SOUDAN)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie : Livre soudanaise (SDG)
Taxe de transmission :	SDG 50
Taxe internationale de dépôt ⁶ :	Équivalent en SDG de 1.330 francs suisses
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e :	Équivalent en SDG de 15 francs suisses
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en SDG de 200 francs suisses ⁷
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en SDG de 300 francs suisses ⁷
Taxe de recherche :	Équivalent en SDG de la taxe de recherche payable à l'Administration chargée de la recherche internationale choisie par le déposant : voir l'annexe D (EG) ou (EP)
Taxe pour le document de priorité (règle 17.1.b) du PCT) :	Néant
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié au Soudan. Les personnes qui n'y sont pas domiciliées doivent avoir une adresse pour la correspondance au Soudan
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Les juristes autorisés à exercer au Soudan en vertu de la loi de 1983 sur les professions juridiques ou de toute loi la remplaçant Les experts comptables autorisés à exercer au Soudan Les ressortissants du Soudan diplômés d'une université soudanaise ou titulaires d'un diplôme équivalent Tout ressortissant soudanais ayant au moins cinq ans d'expérience dans le domaine des brevets

⁶ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(1B)).

⁷ Voir la note 4.